

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 22 OCTOBRE 2008 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. BRUN, M. GOZE, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. MBAYE, Mlle PRIEUR, Mlle VAILLANT, M. BOULANGER, M. CASTEX, M. CHUPIN, M. DELMOLY, M. ORGOGOZO, M. REIFFERS, M. SIRE.

Le Président ouvre la séance à 9 H 15.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 OCTOBRE 2008

M. BRUN demande au nom de M. RICHARD l'ajout suivant : « M. RICHARD demande des éclaircissements au sujet de la gratuité des droits d'inscription pour les personnels. Mme la Secrétaire Générale lui répond que l'exemption des droits étant illégale, c'est au titre de la formation continue des personnels que ceux-ci peuvent faire prendre en charge leurs droits d'inscription ».

M. LOQUAY souhaite que soit ajoutée, page 7, l'intervention suivante : « M. LOQUAY demande de ne pas mettre aux voix la lettre de cadrage mais uniquement les masses budgétaires, conformément à la loi ».

Le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2008 ainsi modifié.

II - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Mme DUPAU indique qu'il s'agit de la deuxième et dernière décision budgétaire modificative pour l'année 2008. Il s'agit d'incorporer de nouvelles recettes, d'en réduire certaines et d'effectuer des changements de masse. Au total, le budget de l'université s'élève à 40 469 723,59 €. C'est la première fois que l'on atteint un montant aussi important et cela grâce à la capacité d'autofinancement générée par notre politique d'amortissement. Le budget du SIGDU s'élève désormais à 886 359,29 €. Au total, le budget consolidé de l'université est de 41 356 082,88 €.

Cette DBM permet d'enregistrer pour 3 600 951,05 € de recettes nouvelles. Il s'agit essentiellement des subventions accordées aux projets RAUDIN et des subventions de la Région. On constate également des réductions de recettes pour un peu plus de 600 000 € et des changements entre les masses qui permettent, notamment, de prendre en compte les nouvelles dépenses de personnel générées par les heures complémentaires du plan Licence. En effet, la subvention plan Licence avait été ouverte au budget, essentiellement dans la masse fonctionnement, dans l'attente de la répartition. Enfin, cette DBM fait apparaître le prélèvement sur fond de roulement, c'est-à-dire les reports de l'université pour un montant de 13 332 774,89 €.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la DBM 2008-2 du SIGDU.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la DBM 2008-2 de l'université.

III - LE POINT SUR LE CONTRAT QUADRIENNAL

M. BAUDORRE indique que plusieurs conseils d'administration se succèdent depuis la rentrée universitaire autour de thématiques qui sont liées les unes aux autres : le cadrage budgétaire, le contrat quadriennal et prochainement les statuts. L'importance de toutes ces questions a obligé à séquencer leur examen sur plusieurs conseils mais il est bien évident qu'ils se répondent.

Le contrat quadriennal qui a été signé avec le ministère et qui engage l'université est aussi un contrat interne. Le point essentiel du contrat 2006/2010 était la réforme interne et la modernisation du fonctionnement de l'université. C'est aujourd'hui un point sensible. C'est la raison pour laquelle il propose d'évoquer rapidement le bilan du mi-parcours et la préparation du prochain contrat quadriennal pour pouvoir s'attarder plus longuement sur la réforme interne.

Il tient à rappeler le contexte de préparation de l'actuel quadriennal. La réflexion a été menée entre septembre et décembre 2005, c'est-à-dire dans une période extrêmement courte qui n'a pas permis un fonctionnement normal de la concertation et il faut absolument ne pas reproduire ce même schéma. Une organisation pyramidale avait été mise en place. Sous la direction du vice-président du Conseil d'Administration mandaté par le Président à cet effet, des animateurs avaient été désignés en fonction des grands chapitres du contrat, à charge pour eux d'animer la réflexion au sein de leur secteur. C'était une bonne démarche mais les délais trop courts n'ont pas permis de pousser la consultation jusqu'au bout. De la même manière, il a fallu intégrer, très tardivement, la démarche interuniversitaire. Malgré ce contexte difficile, le travail a donné lieu à la réalisation de deux documents très importants qui ont été remis au ministère en janvier 2005. La négociation avec le ministère s'est étalée entre décembre 2006 et juin 2007. Dans l'attente des réponses du ministère, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre, notamment la réforme interne, et le contrat a été finalement signé en juillet 2007. Pour la mise en place de la préparation du nouveau contrat, il faut tenir compte de toute cette expérience.

Il rappelle les grands axes qui avaient été retenus pour le contrat. Il avait été décidé de ne pas bouleverser l'offre de formation puisque celle-ci venait à peine d'être mise en place et de donner la priorité au patrimoine et au pilotage avec un fil conducteur : la restructuration et la modernisation de notre établissement qui devenaient le chantier majeur pour Bordeaux 3 pour les quatre années à venir. Cette orientation de réforme interne a été fortement retenue par le ministère alors que l'axe patrimoine a été laissé de côté par manque d'engagement financier.

Pour la préparation du contrat quadriennal 2011/2014, il faudra définir les grandes orientations, les principaux axes, l'organisation de la consultation interne et le cadrage budgétaire. Sur ce dernier point, il ne faudra pas oublier de prendre en compte la totalité des coûts de nos actions et pas simplement le besoin en heures d'enseignement. Il est nécessaire également d'établir un calendrier précis et réaliste. Un Conseil d'Administration pourrait être réuni fin 2008 - début 2009 pour débattre de l'ensemble de ces éléments. Il est important de le faire suffisamment tôt pour permettre à ceux qui seront porteurs des différents axes de consulter l'ensemble des composantes de l'université. Il faudra également mettre en place un groupe de pilotage chargé de la coordination de l'ensemble des secteurs et intégrer le plus en amont possible la concertation avec les autres établissements du PRES.

La préparation de ce contrat de 2011/2014 devra prendre en compte un certain nombre d'éléments du contexte national :

- Le passage aux compétences élargies qui va transformer profondément la démarche contractuelle en intégrant dorénavant dans le contrat tous les moyens de l'établissement y compris la masse salariale.
- Le plan campus et l'évolution du PRES.
- Les nouvelles conditions de préparation des concours d'enseignement.
- Le plan Licence qui préfigure les grandes orientations sur le plan pédagogique.

Le projet de calendrier pourrait être le suivant :

| | |
|-----------------|--|
| → Décembre 2008 | Lancement et cadrage. |
| → Juin 2009 | Présentation pour validation au Conseil d'Administration d'une première étape. |
| → Décembre 2009 | Validation du document définitif. |

Les négociations avec le ministère devront normalement se dérouler en 2010. Il est important que le Conseil d'Administration donne l'impulsion, fasse le point à mi-parcours et valide à la fin de l'année le projet. Il faut cette fois-ci prendre le temps pour mener les choses et pouvoir éventuellement les recadrer.

M. BRUN demande si l'on est sûr de la permanence du plan Licence.

M. BAUDORRE souligne qu'on ne peut jamais être sûr de rien mais qu'il faut prendre des options. Il apparaît que le plan Licence a été intégré dans les différentes vagues de la contractualisation.

M. LAÜGT précise que le financement du plan Licence prévoit sa mise en place en 2008 pour les premières années, en 2009 pour les premières et les deuxièmes années et en 2010 pour l'ensemble de la licence. Les établissements de la vague A devront intégrer dans leur projet d'habilitation 2011 le plan Licence pour l'ensemble du niveau.

M. PORTINE souligne le paradoxe qui existe entre un plan Licence qui implique une augmentation des heures d'enseignement et de la demande en locaux mais qui n'est pas suivi de recrutement de personnel et de financement pérenne. Or, ce plan implique des dépenses récurrentes. Soit le ministère prend acte de ce paradoxe, soit il ne le fait pas. Dans ce dernier cas, c'est l'université qui va devoir le faire ce qui va entraîner des problèmes importants et un déséquilibre entre le nombre d'heures à faire et la pénurie des personnels pour les faire.

M. PEBARTHE est d'accord avec cette intervention. Il indique que ce qui se passe à l'université c'est ce qui s'est passé avec l'ANR. On est de plus en plus dans des financements sur projets avec une incertitude sur la pérennité des financements. Le plan Licence contient des recommandations sur le contenu même des licences. Il affaiblit le contenu mono disciplinaire au profit d'une spécialisation progressive des étudiants à travers les licences pluridisciplinaires. Dans notre projet de contractualisation, il y aura forcément un lien entre le volet financier accordé par le ministère et le respect des recommandations pédagogiques imposées. Ces questions sont aggravées par le problème des Master d'enseignement. Le ministère vient d'envoyer une circulaire où il met en avant une logique de recrutement. Le niveau licence devient donc le niveau d'exigence disciplinaire. Auparavant, l'année préparatoire au CAPES constituait une année supplémentaire de renforcement disciplinaire. Ce ne sera plus le cas avec le nouveau système. Il faudrait donc que la licence renforce son caractère disciplinaire pour compenser ce nouveau manque mais alors on sera en contradiction avec les objectifs affichés du plan Licence. Il faut bien réfléchir avant entrer dans ce processus et pour revoir l'ensemble de notre offre de formation. On est face à une réforme de grande ampleur qui mérite une réflexion d'ensemble. Or le ministère impose un calendrier qui ne permet pas cette réflexion. C'est la raison pour laquelle il proposera, en fin de séance, au Conseil d'Administration, de voter une motion pour demander un moratoire sur la réforme des concours.

Le Président partage les inquiétudes de l'ensemble de la communauté universitaire et souligne qu'il faut rester vigilant face à une réforme des concours dont les conditions sont encore mal définies

M. BAUDORRE précise que le Conseil d'Administration sera destinataire, pour sa séance de début janvier 2009, d'un document présentant de manière précise le bilan du mi-parcours.

Mme GUILLAUME indique que le travail est déjà engagé pour ce qui concerne la recherche avec les directeurs des équipes. Un certain nombre d'équipes n'avaient été habilitées que pour deux ans. Il faut donc dès maintenant faire remonter au ministère les projets de ces équipes. De la même manière, la réflexion sur le quadriennal 2011/2014 est lancée. Chaque directeur d'équipe devra rédiger, pour la fin de l'année, une fiche de deux pages présentant les synergies et les projets émergents. La commission de la Recherche et le Conseil Scientifique débattront, à partir de ces bases, du projet de politique scientifique pour le prochain contrat.

M. LAÜGT indique également que le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire a prévu, fin novembre, une réunion pour fixer le cadrage de la future habilitation.

M. LOQUAY se félicite de ces déclarations d'intention sur la préparation du futur quadriennal et prend acte notamment de la place qui va être donnée au Conseil d'Administration dans sa préparation et dans sa validation.

Le Président rappelle que l'urgence de l'époque n'est pas entièrement imputable à l'université et que cela ne sert à rien de revenir sur le passé et qu'il vaut mieux aujourd'hui anticiper au maximum.

M. BEYLOT précise que le contrat avait fait l'objet d'une séance spécifique des trois conseils et qu'il a été mis également sur le site intranet de l'université.

M. BRUN indique qu'il va falloir intégrer l'idée que le gouvernement vit dans l'urgence et impose des réformes dans des délais très serrés. Il est important de prévoir des calendriers pour faire face à ces contraintes.

M. BAUDORRE souhaite faire un point sur l'axe fort du quadriennal actuel c'est-à-dire le projet de restructuration de l'établissement. Il rappelle les principales étapes :

- ◆ 2006 a été l'année de l'évaluation externe et interne et des préconisations.
- ◆ 2007 a été l'année de l'élaboration du schéma directeur, de sa validation et de la réflexion sur la mise en place.
- ◆ En 2008, le travail se poursuit et doit être terminé pour la fin de l'année.

Le Conseil d'Administration qui a lancé la réflexion devra valider, en 2009, le schéma final. 2009 sera une année de mise en place progressive avec, comme date repère, le 1^{er} septembre. Mais cette date doit être préparée avant et sera suivie d'autres dates. On peut déjà dire que 2010 sera l'année de l'évaluation et des ajustements. Il rappelle que des groupes métiers ont été mis en place et ont rendu un bilan d'étape en février 2008. Depuis cette date, ce sont les groupes UFR qui travaillent. Il y a eu également la création d'un groupe espace et l'élection d'un vice-président délégué spécifiquement chargé de ce dossier. Entre le vote du schéma en septembre 2007 et sa mise en place en septembre 2009, il y a un certain nombre d'étapes intermédiaires à franchir :

- ➔ Le recrutement d'un programmiste : cela vient d'être fait par la commission d'appel d'offres.
- ➔ La cartographie des emplois qui va servir à préparer le plan de formation des personnels et leurs futures affectations : cette étape est prévue fin 2008 - début 2009.
- ➔ Le programme général de restructuration des espaces prévus pour mars 2009.
- ➔ Les statuts de l'établissement et des UFR : novembre 2008.
- ➔ L'adaptation des structures budgétaires : octobre 2008.

Toutes ces étapes intermédiaires sont absolument indispensables pour une mise en place en septembre 2009.

M. BEYLOT fait ensuite une présentation détaillée des enjeux de la réforme et du calendrier prévisionnel. Il indique que trois chantiers ont été principalement ouverts :

- ◆ l'organisation politique et le fonctionnement administratif des UFR et des services,
- ◆ la gestion des emplois et des compétences qui concernent les personnels BIATOS,
- ◆ la redistribution et le réaménagement des locaux.

S'agissant des UFR et des services, il s'agit de prévoir la nouvelle organisation administrative (le groupe de travail Humanités a réfléchi sur une structure intéressante), la nouvelle organisation politique, c'est-à-dire le projet de statut qui prévoira la composition du conseil et les modalités électorales, et enfin le périmètre et la composition des départements. Si les statuts de l'université sont votés lors du prochain Conseil d'Administration, le Président nommera un administrateur provisoire et un responsable administratif pour les trois nouvelles UFR. Les projets de statuts seront ensuite présentés au Conseil d'Administration pour être validés courant janvier 2009. Il sera alors possible d'organiser les élections des conseils d'UFR avant les vacances de printemps, puis au mois de mai celle des directeurs d'UFR.

Pour le chantier gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un appel a déjà été lancé pour recenser les personnels volontaires pour travailler dans le domaine budgétaire et financier, afin de mettre en place un plan de formation aux métiers financiers qui va s'étaler de décembre 2008 à juin 2009. Il faudra établir aussi une cartographie des emplois, en fonction des réflexions des groupes UFR et services, qui sera ensuite discutée avec les organisations syndicales afin de pouvoir organiser un mouvement « à blanc », dès le mois de février, pour que les personnels connaissent leur affectation le plus tôt possible et que les formations nécessaires et l'accompagnement soient mis en place avant l'affectation définitive en juin 2009.

Le réaménagement de l'espace a été confié au programmiste récemment recruté qui dans un premier temps, entre novembre et décembre 2008, va réaliser un audit auprès de l'ensemble des collègues concernés puis élaborer, sur six semaines, un programme avec plusieurs scénarios et phasage des travaux. Tout ce travail permettra de préparer le recrutement d'un maître d'œuvre chargé de la réalisation des travaux qui concerneront, en priorité, les pôles administratifs des UFR dès juin 2009.

L'année 2009 permettra la mise en place de l'évaluation du dispositif, évaluation interne, avec les acteurs concernés mais aussi évaluation externe puisque c'est également pendant cette période que l'AERES devra réaliser l'évaluation du contrat quadriennal en cours et la préparation du suivant.

Le projet qui est présenté prévoit la modification des structures budgétaires au 1^{er} janvier 2009 et la prise d'effet administratif de la réforme au 1^{er} septembre 2009. Ce calendrier permet au processus de se dérouler comme prévu. Mais il faudra rester très attentif aux questions et aux interrogations des collègues et être capable de les accompagner pendant cette période de transition.

M. BAUDORRE souligne qu'il s'agit maintenant d'entrer dans la phase opérationnelle de cette réforme. Le Conseil d'Administration prévu le 7 novembre prochain va devoir voter des projets de statuts qui prévoient que l'université est composée de trois UFR et de trois instituts.

Le Président rappelle que ce processus est le résultat d'une réflexion très longue qui court sur plusieurs mandats. Il avait, lors de sa campagne pour la présidence, préconisé cette réforme. Il l'a lancée en prenant le temps d'une concertation la plus large possible. Le projet a été accepté en 2007 par le Conseil d'administration avec l'indication d'une date d'effet dès septembre 2008. Mais pour tenir compte des inquiétudes légitimes qui sont apparues, il a été décidé de repousser l'application à septembre 2009. Il faut maintenant mettre en œuvre cette réforme, au 1^{er} janvier 2009 pour la partie budgétaire, et au 1^{er} septembre 2009 pour la partie administrative.

M. LOQUAY ne comprend pas que le calendrier soit ainsi modifié. Il avait été prévu que les groupes UFR devaient rendre un rapport d'étape en janvier 2009 et on apprend aujourd'hui qu'ils doivent avoir terminé leur travail en décembre 2008.

M. JOLY ne comprend pas non plus l'accélération du processus. Il pensait qu'on était encore dans la phase d'élaboration. Il a le sentiment que les groupes UFR n'ont pas fini leur travail et que les groupes services centraux viennent à peine de commencer le leur. Il lui semble qu'il y a là une incompréhension majeure avec le projet de l'équipe présidentielle.

En réponse à une question précise de M. BAUDORRE sur la date de mise en place de la réforme, M. JOLY précise qu'il souhaite que la réforme soit mise en place au 1^{er} septembre 2009.

M. BAUDORRE indique que c'est également son souhait.

M. BEYLOT souligne que les groupes UFR ne suivent pas tous le même chemin et c'est tout à fait normal. Les uns sont en avance dans certains domaines par rapport aux autres. Ce qui est très important, c'est qu'il faut maintenant instaurer une communication entre les groupes afin que les avancées des uns profitent aux autres.

M. BRUN estime que le débat qui est en train de s'instaurer doit être relié avec le point suivant de l'ordre du jour, celui des structures budgétaires. Il lui semble que tout le monde n'a pas la même lecture des choses et que c'est source de malentendus, notamment sur l'état d'avancement de la réflexion des groupes UFR qui lui semble bien moins important que ce qui vient d'être dit.

M. BAUDORRE souligne qu'il est important de se mettre d'accord sur le calendrier général de la mise en œuvre de la réforme entre 2006 et 2010. Il semble qu'il y ait un consensus sur la date du 1er septembre 2009 comme date de mise en œuvre effective de la réforme. La réflexion sur les structures est un des aspects du problème.

M. PORTINE rappelle que deux personnes peuvent dire la même chose mais pas de la même façon. Ce qui est important, c'est le positionnement des uns et des autres par rapport aux échéances. Si on se situe du point de vue de la rentrée 2009, il est clair qu'en effet la réflexion des groupes UFR est loin d'être terminée mais si on réfléchit en termes de cadrage global, on doit reconnaître que le travail est très avancé. Il est donc très important de savoir exactement de quoi on parle sinon on sera confronté au non-dit, au mal dit et au malentendu. Il tient également à préciser qu'il n'apprécie pas l'utilisation du mot « modernisation » et préfère que l'on parle d'adaptation, ce qui lui semble plus conforme à la réalité. Il demande également des précisions sur la situation des départements dans la période transitoire.

M. BAUDORRE indique que, grosso modo, les actuelles UFR deviennent les départements des nouvelles UFR. Ce sont donc les actuels directeurs d'UFR qui devraient devenir les directeurs des départements pendant la période transitoire. En tout état de cause, c'est le Président de l'université qui nommera l'administrateur provisoire et les directeurs de département. Il est évident qu'à partir du moment où les statuts de l'université seront votés, une période transitoire se mettra en place puisque les nouvelles UFR ne seront pas encore constituées et que les anciennes auront disparu.

IV - LA MODIFICATION DES STRUCTURES BUDGETAIRES

M. BAUDORRE rappelle que la modification des structures budgétaires est une opération classique dans le cas de la préparation du budget car les organigrammes et les actions évoluent. Cette année ce travail prend une signification particulière, car il est proposé de mettre en place les structures budgétaires en essayant de coller au plus près de la réforme interne, tout en laissant une marge de progression. Les services sont peu touchés par ces modifications afin de laisser le temps à leur organisation administrative de se mettre en place. La proposition la plus importante concerne les UFR avec la création des trois unités budgétaires correspondant aux trois nouvelles UFR. Il était difficile d'envisager autre chose. En septembre 2009, il y aura de fait trois UFR. La création des trois UFR va être proposée au vote du prochain conseil. Il aurait été peu cohérent de ne pas tenir compte de tout cela dans le projet de structures budgétaires.

Le Président indique qu'il a été tenté de modifier la redistribution des crédits de la recherche. Pendant plusieurs années, en tant que vice-président Recherche d'abord, puis en tant que président, il a voulu que les crédits de la recherche soient préservés. En effet, et compte tenu qu'il existe des excédents, on aurait pu souhaiter les utiliser à d'autres fins dont on peut comprendre l'importance. Il avait envisagé, dans un premier temps, de mettre les réserves de la Recherche prévues à l'UB 900 à l'UB 919 Recherche. Il a renoncé à ce projet pour faciliter la lisibilité de l'UB 900 mais il en appelle à la vigilance de tous les dirigeants de l'université actuels et futurs pour que les crédits de la recherche restent à la recherche.

M. BAUDORRE rappelle que les crédits sont une chose et les structures une autre. C'est la nature des crédits qui décide de leur éventuel report. A cet égard, les crédits de la recherche sont fléchés et donc restent à la recherche, quelle que soit la structure qui les accueille.

M. LOQUAY indique que ce projet de modification des structures budgétaires n'est pas acceptable. D'abord, il n'a pas été présenté à la commission des Moyens. Même si effectivement ce n'était pas une obligation, l'importance de ce document aurait mérité un débat au sein de la commission. De plus, ce projet entérine une organisation qui n'a pas encore été décidée et qui est toujours en débat. Les nouvelles UFR se voient attribuer une structure extrêmement sommaire dans laquelle on ne trouve qu'un CR Service Général et des CR correspondant aux actuelles UFR alors que, pour d'autres unités budgétaires, on met en place une structure extrêmement détaillée. De plus, si la réforme a été prise en compte pour les UFR, ce n'est pas le cas pour les services puisque la Formation continue constitue une unité budgétaire à part à côté de l'unité budgétaire Direction des formations, alors qu'il est prévu que le service de Formation continue fasse partie de cette nouvelle direction. De la même manière, le relais Handicap a été rattaché à l'unité budgétaire Vivre l'université alors qu'il semblerait que sa place soit à la Direction des formations. Ce projet ne convient pas parce qu'il n'est pas mûr. Il devra être profondément remanié l'année prochaine quand les structures auront commencé à fonctionner. Il aurait mieux valu se contenter de garder les structures actuelles et de remettre à l'année prochaine ce travail plutôt que d'obliger les UFR à passer une année universitaire en régime d'exception.

M. BAUDORRE rappelle que les UFR existeront dès septembre 2009. Il conçoit tout à fait que des modifications peuvent être apportées à ce document et notamment il retient l'idée de réunir dès maintenant la Formation continue à la Direction des formations. En revanche, il ne lui paraît pas raisonnable de conserver les 11 anciennes unités budgétaires correspondant aux anciennes UFR.

Mme DUPAU précise que la mise en place du nouveau logiciel de gestion financière oblige à paramétrer l'ensemble des structures. Si on conserve la structure actuelle, il faudra recommencer tout le travail de paramétrage dès l'année prochaine. En revanche, si on adopte la nouvelle structure, il y aura bien évidemment des modifications en 2010 pour tenir compte du fonctionnement de l'année mais elles seront à la marge.

M. PABOEUF comprend que l'on est face à une phase transitoire et que la question que l'on doit se poser c'est : est-il souhaitable que cette phase transitoire dure quatre mois de l'année ou bien six mois de l'année ? Il faut faire le choix de la solution la moins inconfortable et ne pas donner l'impression que la structure présentée pèse fortement sur les discussions des groupes qui ne sont pas encore terminées.

M. BAUDORRE souligne qu'effectivement l'équipe présidentielle s'est posée ces questions. La proposition présentée est celle qui a paru la plus facile à mettre en place même si évidemment la période transitoire reste compliquée. Si on veut que la réforme soit applicable en septembre 2009, il y a un certain nombre d'étapes préparatoires qui ne

peuvent être différées. Le vote des statuts de l'université va entraîner l'identification de ces nouvelles UFR dès le mois de novembre prochain. Il paraît donc difficile de garder les 11 unités budgétaires pour des UFR qui n'existeront plus. La réforme dans le fonctionnement administratif sera opérationnelle en septembre et nécessite une phase de préparation. L'entrée dans le nouveau logiciel de gestion financière implique le paramétrage mais aussi le plan de formation des personnels. Il est évidemment beaucoup plus cohérent de former les nouveaux personnels dans les nouvelles structures.

Mme DUPAU tient à indiquer que le paramétrage signifie également les droits d'accès à donner aux différents responsables des unités budgétaires et des centres de responsabilité et la formation des personnels. Si tout cela est fait, et sur la base des structures actuelles, c'est plus de 300 personnes qui doivent être formées et à qui l'on doit donner des droits d'accès. Si le travail est fait sur la base du projet des nouvelles structures, le nombre de personnes est très nettement réduit.

M. BRUN estime qu'il est difficile de dire qu'il faut voter les structures budgétaires des nouvelles UFR parce que les statuts seront votés en novembre. Il précise qu'il siège au sein de la commission des Statuts en tant que représentant de la liste PAR et que s'il n'avait pas fait de commentaires jusque-là lors des réunions de la commission sur ce sujet, c'est parce qu'il n'avait pas encore recueilli les réflexions de ses collègues de la liste. C'est maintenant chose faite. Si les structures budgétaires ne sont pas votées aujourd'hui, il suffira simplement de retirer des statuts la référence aux trois UFR.

Le Président souligne que le projet de modification des structures qui est présenté n'est pas lié au vote des statuts de l'université mais tient compte de ce que le Conseil d'Administration a validé en septembre dernier, c'est-à-dire la création de trois UFR.

M. BRUN précise que ce vote n'est remis en cause par personne. Les membres de la liste PAR participent activement aux groupes de travail. Tout le monde est conscient de ce qui a déjà été fait et il est hors de question de dire que tout ce travail ne vaut rien. Le rapport du CNE, mais aussi le rapport sur les sciences humaines et sociales commandé par le PRES, justifient la création des trois UFR en le liant au regroupement de la recherche. À cet égard, il regrette que dans les travaux des UFR la recherche n'est jamais mentionnée. Il comprend que le maintien des structures actuelles entraîne un surcroît de travail pour le service financier mais il estime que tous les services seront touchés, certains plus que d'autres. Il pense au contraire que le bouleversement des structures et la mise en place en même temps d'un nouveau logiciel vont créer des difficultés.

Sous prétexte de soulager le travail des services financiers, c'est le travail des responsables financiers des UFR qui va être considérablement surchargé. Il note que dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre, il n'est pas fait allusion aux administrateurs provisoires. Il y voit une source de difficultés car les collègues ont l'habitude de travailler avec des représentants qu'ils ont élus et non avec des membres désignés.

Le Président souligne que s'il s'agit là de faire remonter la crainte que le Président abuse de son pouvoir dans la désignation des administrateurs provisoires, il est tout à fait prêt à inscrire son choix dans une démarche de concertation.

M. BRUN s'interroge également sur le redéploiement des emplois. Il indique que le groupe Humanité a estimé ses besoins à 32 postes alors même que l'addition des postes qui existent actuellement dans les UFR concernées s'élève à 24,5. Il se demande comment seront comblées les différences. Il y aura bien une diminution dans les services centraux mais cela ne sera pas suffisant. En conséquence, cela signifie un recours massif aux emplois contractuels et il estime que beaucoup de collègues sont gênés par le fait que l'université organise elle-même la précarisation de l'emploi. Il lui paraît important d'attendre

que les conclusions des groupes de travail soient portées devant le Conseil d'Administration, comme cela avait été prévu par les délibérations des conseils d'administration des 21 septembre et 17 octobre 2007. Il demande que la mise en place des nouvelles structures budgétaires soit reportée au 1er janvier 2010. Il considère qu'il est préférable que la période de transition ait lieu entre septembre et décembre 2009, plutôt qu'entre janvier et juin 2009. Il souligne que tout le monde souhaite que l'université fonctionne le mieux possible et que c'est après de nombreux échanges avec les personnels et les étudiants qu'il en est arrivé à cette proposition. Il ne remet pas en cause le principe des trois UFR. Le nombre des UFR n'est plus une question majeure au sein de l'université. Aujourd'hui, ce sont les problèmes disciplinaires qui constituent l'enjeu le plus important.

Il demande aussi que l'on évite le terme de modernisation qui a une connotation particulière lorsque l'on parle de réforme ; il préfère le mot adaptation. Il redit qu'en tant qu'élu, et comme tous les autres élus, il représente les personnes qui l'ont élu. C'est à ce titre qu'il souhaite que ce projet soit retiré parce qu'il n'est pas mûr et que l'on en reste aux structures actuelles.

En réponse à une question de M. SIRE relative aux possibilités de modification des structures avec le nouveau logiciel, Mme DUPAU indique que ces possibilités existent et que bien évidemment, selon leur importance, le paramétrage est plus ou moins lourd.

M. BAUDORRE rappelle qu'il est important aujourd'hui d'aboutir à des propositions. Le projet de modification de structures a été préparé avec une approche différente en fonction des sujets. Pour les UFR, compte tenu de tout ce qui a été dit, il est apparu nécessaire de modifier dès maintenant la structure. En revanche, pour les services centraux, une étape transitoire semblait intéressante. Le travail est bien le résultat d'un examen au cas par cas. Les nécessités administratives n'imposent pas la réforme mais la réforme doit tenir compte des réalités administratives. S'agissant des moyens humains qui seront mis en place, c'est la cartographie des emplois qui devra répondre à ces questions. Il ne s'agit pas d'organiser la précarisation à l'université mais au contraire d'essayer d'accompagner les personnels en termes de formation pour leur permettre d'anticiper au mieux les évolutions auxquelles ils vont devoir faire face. La modification des structures budgétaires doit respecter le principe de l'annualité budgétaire. En conséquence, elle doit intervenir, soit au 1er janvier 2009, soit au 1er janvier 2010. Il estime qu'il sera difficile pour les nouvelles UFR de fonctionner dans des structures qui ne seront plus adaptées

Mme SANGUIRGO s'interroge sur la pertinence de maintenir deux UB séparées pour la formation initiale et pour la formation continue alors que ces deux services ont vocation à être ensemble et se déclare favorable à la fusion des UB 913 et 917.

Le Président est d'accord pour intégrer cette modification.

D'autres modifications sont intégrées au tableau :

- ➔ Création d'un sous CR Aménagement et urbanisme au sein de l'UB 912 Documentation, CR Achats documentaires UFR Sciences sociales et communication.
- ➔ UB 902 UFR Langues et civilisations : le CR département des Eudes germaniques et scandinaves devient département des Eudes germaniques, slaves et scandinaves.
- ➔ Le CR département des Etudes slaves et extrêmes orientales devient le CR département des Etudes orientales et extrêmes orientales.
- ➔ UB 903 UFR Sciences sociales et communication : le CR département Aménagement devient département Aménagement et urbanisme
- ➔ Le CR STIG, qui était prévu à l'UB 915 Logistique et immobilier, est rattaché à l'UB 916 DSI.

M. POLI indique qu'il a organisé une assemblée générale des personnels BIATOS à laquelle Mme la secrétaire générale a participé. Elle a présenté les différents aspects techniques de la réforme sans cacher les difficultés de sa mise en place. Elle a également répondu à la dizaine de collègues qui ont posé des questions. L'assemblée générale s'est prononcée sur un calendrier. Les collègues des UFR ont fait part de leur inquiétude. La mise en place de la réforme au 1er septembre 2009 a été adoptée par les personnels qui ont voté. Les personnels ont également demandé que l'aspect financier de la réforme soit reporté au 1er janvier 2010. Les trois UFR ne sont pas remises en cause mais les collègues sont particulièrement inquiets de la situation.

Mme LARGOUET apporte des précisions sur le projet de structure de l'UB 912 SCD. Elle indique que le projet a été bâti sur les structures existantes en organisant les achats documentaires autour des grandes disciplines. Ce qui est important, c'est maintenant de travailler à définir le rôle et les missions de chaque bibliothèque, bibliothèques de proximité et Bibliothèque Universitaire afin de permettre la mise en place d'une politique d'acquisitions coordonnée.

Mme DE MONTGOLFIER tient à préciser que l'IUT a été associé au projet de modification des structures mais de façon tardive, ce qui est gênant pour le déroulement du processus démocratique interne de l'IUT. De manière plus générale, pour la préparation du futur quadriennal, elle souhaite que les composantes de l'université, et notamment l'IUT, soient associées le plus en amont possible afin que les propositions soient prises en compte et discutées. Le projet de structure proposé convient globalement à l'IUT car il laisse la possibilité d'ajouter des sous CR. Elle est bien consciente des difficultés qu'entraînent des modifications mais souhaite que l'année prochaine, à l'issue d'une année de fonctionnement, il soit possible de revoir certains découpages.

M. LOQUAY demande comment sera préparé le budget des nouvelles UFR dans l'hypothèse où les structures seraient votées.

M. BAUDORRE souligne que le travail sera fait en concertation avec les groupes UFR et les responsables de départements. La dotation aux nouvelles UFR correspond au Service Général des anciennes UFR mais elle est en augmentation.

M. LOQUAY n'est pas satisfait de ces réponses et continue à penser qu'il n'est pas possible de travailler dans un système d'exception. Il souhaite que soit étudiée la possibilité de retarder la mise en application des statuts.

Le Président souligne que quel que soit le calendrier il y aura toujours une période d'exception.

Le Président propose au vote du conseil le projet de modification des structures budgétaires qui incluent les modifications qui ont été rappelées auparavant mais qui maintient la création des trois nouvelles, les unités budgétaires 901, 902 et 903 correspondant aux futurs UFR

Le Conseil d'Administration adopte par 15 voix pour, 11 voix contre et une abstention le projet de modification des structures budgétaires de 2009

V - ATTRIBUTION DU FSDIE

M. LAÜGT présente le projet d'attribution des subventions aux associations au titre du FSDIE.

Ce projet, qui a reçu un avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, correspond à la dernière tranche d'attribution du fonds au titre de l'année 2008 pour des projets qui se sont déroulés en 2007/2008.

M. SIRE demande des précisions sur le projet présenté par Sud Etudiant car il est indiqué que le budget de ce projet a été revu à la baisse.

M. LAÜGT précise qu'effectivement, compte tenu du retard pris dans la notification des subventions aux associations, certains projets n'ont pu être réalisés à hauteur de ce qui était prévu.

Mlle PRIEUR indique, au nom de Sud Etudiant, qu'elle a soumis hier au service de la Vie étudiante un nouveau budget pour cette action et que la subvention demandée à l'université est désormais de 1 200 € au lieu des 2 000 € prévus.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la répartition des subventions du FSDIE aux associations.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Le Président soumet au conseil la demande de l'UMR Ausonius pour les tarifs d'entrée à l'Archéopôle. Le droit d'entrée pour la salle d'exposition, en dehors des expositions temporaires, qui était auparavant gratuit, serait de quatre euros pour l'entrée générale et de deux euros pour les scolaires étudiants et demandeurs d'emploi.

Plusieurs membres du conseil estiment qu'il n'est pas normal de faire payer l'accès à un service public et ce d'autant plus que les sommes demandées sont minimales.

Le Conseil d'Administration décide par 13 voix pour, une voix contre et 11 abstentions de fixer le droit d'entrée à l'Archéopôle à quatre euros pour l'entrée générale et gratuit pour les scolaires étudiants et demandeurs d'emploi.

M. PEBARTHE soumet au Conseil d'Administration une motion pour dénoncer les conditions de mises en place de la réforme des concours de recrutement. Il indique qu'un certain nombre d'universités et le CNESER ont déjà voté des motions pour demander un moratoire et l'ouverture de véritables négociations. Il propose au vote du conseil le texte suivant :

« Le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux 3, réuni en séance plénière le 22 octobre 2008, déplore solennellement les conditions dans lesquelles est mise en œuvre la réforme de la formation des professeurs des écoles, des collèges et des lycées.

Il proteste contre un calendrier qui oblige l'Université à prévoir pour 2009-2010, dans la précipitation, l'application d'une réforme des concours dont le contenu n'est connu que depuis le 17 octobre dernier.

Il s'oppose à toute réforme ayant pour effet de réduire dans les concours la part des savoirs disciplinaires en vue d'un allègement des épreuves qui ne fera qu'abaisser le niveau de formation des futurs enseignants.

Il demande que ce projet de réforme fasse l'objet d'un moratoire et que les ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'engagent sur la tenue de concours de recrutement des enseignants se déroulant pour l'année 2009-2010 selon les modalités en vigueur pour l'année 2008-2009. Il demande enfin l'ouverture immédiate d'une négociation avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, sans préalable »

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette motion.

Le Président clôt la séance à 13 H 15.

Le Président,

SINGARAVÉLOU